

## Délibération n° 2018-05-12

Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire du 25 octobre 2018

### Objet

Retrait de  
l'association  
« Achetez en Pays  
d'Issoire »

### Rapporteur

VARISCHETTI Martine

### Date de convocation

18 octobre 2018

### Date d'affichage du compte rendu

31 octobre 2018

### Nombre de conseillers

En exercice : 126  
Présents : 81  
Votants : 92  
Pour : 92  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 25 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle multi-activités de la commune d'Ardes-sur-Couze sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

### Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
		CHABAUD Christian
CHALLET Vincent		SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	CASTANEDA Francis (S)
MEZEIX Bruno (S)	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
GARNAVAULT Philippe		
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude		LENEGRE Jean-Louis
		LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
	MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean
	MOREL Jacques	NICOLLET Michel
	NUÑEZ Aurélia	
	PELISSIER Patrick	
	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	PRADIER Laurent
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal	ROUX Bernard	
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIÈRE Bernard	PINTE Emmanuel (S)

Absents ayant donné pouvoir (11) : ALLARD Sébastien à BAYSSAT Marie, BERTHELOT Pascal à EMIREN Bernard, BRUN Pascale à CORREIA Emmanuel, CHANAL Jean-Paul à CHANY Georgette, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, JAMON Marc à NICOLLET Michel, LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre, MONIET-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PEREIRA-MAURIAT Christine à BOURG François, PÉTHEIL Sandra à BRONNER Ulrich, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre.

Absents représentés (8) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, DUBOST Philippe, DYNDAS Éric, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, ZANIN Nathalie.

Absents (34) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BRUNETTI Graziella, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PAILLONCY Brigitte, PELOU Michel, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, SALVINI Luc, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5216-5 et L. 2122-21 ;

VU les statuts de l'association « Achetez en Pays d'Issoire », et notamment l'article 8 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puys et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze Val d'Allier » au 1er janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-02535 en date du 20 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1er janvier 2018 ;

VU la délibération n° 2017-3-24 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 06 mars 2017 relative à la plateforme E-Commerce : renouvellement de la convention avec l'association : « Achetez en Pays d'Issoire » ;

VU la délibération n° 2018-01-32 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 01 mars 2018 relative à la 3ème année d'expérimentation E-Commerce ;

**CONSIDÉRANT** qu'une plateforme d'E-Commerce « Achetez en Pays d'Issoire » avait été mise en place par l'ancienne structure du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud en juin 2016, et qu'une convention entre le Pays, désormais l'Agglo Pays d'Issoire, et l'association « Achetez en Pays d'Issoire » permet la mise à disposition de l'outil informatique et de l'animatrice à l'association ;

**CONSIDÉRANT** qu'API dispose de quatre sièges au conseil d'administration de l'association ;

**CONSIDÉRANT** que, suite au bilan présenté en commission économie et industrie et en bureau sur les deux ans d'expérimentation (juin 2016 – juin 2018) de la plateforme e-commerce [www.achetezenpaysdissoire.fr](http://www.achetezenpaysdissoire.fr), il apparaît que :

- le chiffre d'affaires e-commerce n'est pas celui espéré par les commerçants, ce qui se traduit par une baisse du nombre d'adhésions et d'efficacité du service ;
- malgré le changement de version de l'outil informatique, des dysfonctionnements d'ordre technique continuent de se poser ;
- le prestataire ayant fourni la plateforme fait désormais le constat que les plateformes réservées seulement à de l'e-commerce ne sont pas viables.

**CONSIDÉRANT** que le bilan est le suivant :

- une ambiguïté sur le rôle de départ de la plateforme présentée comme un booster de chiffre d'affaires ;
- une implication moindre des adhérents dû au manque de chiffre d'affaires sur le site se traduisant par une baisse d'adhésions ;
- une relation avec le prestataire compliquée avec un délai de maintenance long ;
- des chiffres de fréquentation néanmoins en hausse ;
- des ateliers de médiation numérique fréquentés et une demande croissante d'accompagnement des adhérents sur ce volet ;

**CONSIDÉRANT** que ce constat a été étudié au conseil d'administration de l'association « Achetez en Pays d'Issoire » et l'éventualité d'un retrait d'API de l'association a été évoquée en offrant à celle-ci la possibilité de se positionner sur la reprise du projet (reprise directe de l'outil à ses frais exclusifs), et que l'association a décliné cette offre, faute de moyens humains et financiers ;

**Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Madame le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- de valider le retrait de l'Agglo Pays d'Issoire de l'association « Achetez en Pays d'Issoire » ;
- de mandater le Président pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 15 / 11 / 2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 15 / 11 / 2018

